



Fédération
Syndicale

Unitaire

POUR le CNAU !

Syndicat National des Affaires Culturelles
Secteur archéologie

Le SNAC FSU a pris connaissance de l'évaporation du CNAU (Centre National d'Archéologie Urbaine) dans le cadre de la réorganisation de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine au sein du ministère de la Culture.

Le détail de cette condamnation et le rappel de l'intérêt de cette structure a été fait dans les textes déjà diffusés à ce sujet par les organisations syndicales et par la pétition soutenue par de très nombreux archéologues, et nous partageons leur analyse.

Nous voudrions aujourd'hui, en complément à ces premières réactions, souligner l'importance que représente pour nous le CNAU au sein du ministère de la Culture.

Le SNAC FSU se bat depuis des années contre la dissolution lente des trois centres nationaux de l'archéologie du ministère.

Le Centre national de recherches archéologiques subaquatiques a été liquidé sans façon sous prétexte d'un regroupement avec la Direction des recherches sous-marines qui n'a pris en compte ni la spécificité du milieu étudié, ni le cadre réglementaire des interventions des archéologues subaquatiques.

Le Centre national de Préhistoire est maintenant réduit à la seule question des grottes ornées.

Le CNAU, déjà très fragilisé par la suppression de son statut de centre national il y a quelques années, est maintenant directement menacé dans le cadre de la réorganisation des services centraux du ministère. Non seulement la structure disparaît des organigrammes proposés, mais son rôle est explicitement remis en cause par ses supérieurs hiérarchiques.

Qu'est-ce que le CNAU ? Sa création est issue de la prise de conscience de la gravité des destructions et de la spécificité des vestiges archéologiques terrassés dans les centres villes lors des grands réaménagements de la deuxième partie du XXe siècle.

Le colloque international de Tours, organisé en 1980 par le tout nouveau Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique (maintenant CNRA) et la Sous-Direction de l'Archéologie du ministère de la Culture a pris la mesure de ce problème. Le ministre lui même y a annoncé la création du CNAU, « un des points forts d'une action d'ensemble pour l'archéologie urbaine ».

Bien que ne disposant que de forces très limitées, le CNAU a initié une forme de réflexion globale sur l'évolution des villes mise en regard de leur potentiel archéologique (DEPAU). Il a organisé des rencontres et des formations réunissant les acteurs de l'archéologie urbaine métropolitaine autour de questions thématiques ou méthodologiques qui ont permis comparaison et discussion sur des problèmes jusqu'ici abordés ponctuellement et individuellement.

Enfin, le CNAU constitue un centre de documentation unique en France sur la question, et assure la publication régulière de l'Annuaire et du Bulletin bibliographique d'archéologie urbaine, outils précieux qui permettent à tous de prendre connaissance des opérations et des études menées sur le territoire national et dont l'indexation thématique et topographique peut servir d'exemple.

Malgré ce bilan et ce potentiel, la DAPA n'a pas donné au CNAU les moyens minimaux permettant de poursuivre ses réflexions et ses interventions. La seule politique du ministère en la matière a été de laisser pourrir la situation, en espérant que le centre s'auto-dissolve faute de moyens et de perspectives.

Laissé à l'abandon depuis des années, sans direction propre, sans réunion du conseil scientifique, sans suivi de l'inspection, sans intégration aux chantiers menés par la centrale, le CNAU a vu se restreindre le champ de ses interventions

L'équipe réduite a cependant tenu la route, assuré ses publications, poursuivi le traitement des DEPAU en cours, affronté la question de la représentation des structures archéologiques urbaines dans les systèmes d'information géographique, organisé la réflexion sur les diagnostics archéologiques en milieu urbain, servi de base au groupe de réflexion pluridisciplinaire sur la chorématique...

Une telle structure, si riche en potentialité d'aide à la recherche, d'aide à l'opérationnel, de recours documentaire, de réflexion transversale, inter institutionnelle et interrégionale, représente tout ce dont manque si cruellement les acteurs de l'archéologie préventive, au premier plan les Services régionaux de l'Archéologie (ah ! la solitude du prescripteur de fond !) mais tout autant les équipes de l'INRAP et des collectivités affrontées à des chantiers difficiles et parcellarisés.

Le milieu urbain est porteur de contraintes fortes, prix du foncier, multiplicité des intervenants et des décideurs, étroitesse des parcelles, présence d'équipements et de bâtiments voisins, épaisseur des niveaux à fouiller, complexité et enchevêtrement des structures, documentation souvent pléthorique et peu utilisable en l'état. La nouvelle réglementation de l'archéologie, qui a permis de mettre l'accent sur les grandes surfaces en milieu ouvert, est le plus souvent mal adaptée à ces chantiers multiformes.

La carte archéologique nationale ne répond pas de façon satisfaisante à ce milieu particulier qui est souvent traité en annexe ou laissé en trou noir.

Le besoin est grand de disposer d'un lieu qui permette de poser les questions et d'élargir les références, qui fasse connaître les expériences comparables, qui donne l'occasion de discuter entre équipes. Les autres lieux d'échange que sont les UMR, les Séminaires, les groupes de recherche thématique (PCR/ACR), n'ont pas vocation à remplir cette mission d'aide permanente.

Le CNAU, fort de ces possibles, devrait en bonne logique, dans le cadre du retour à une Sous-direction de l'archéologie renforcée pour faire face aux enjeux de l'archéologie préventive, avoir une place éminente dans le dispositif. Sa position déconcentrée dans une région qui a vu se développer une grande partie des opérations fondatrices de l'archéologie urbaine française, ses relations privilégiées avec les équipes de recherche de l'Université et du CNRS, en font un exemple à suivre.

L'ensemble des archéologues l'a bien senti, comme le montre le nombre et la diversité de ceux qui ont signé et qui signent encore la pétition mise en ligne. On voit bien comment cette défense du CNAU, au-delà de la seule question de la préservation de la structure, réaffirme l'unicité de la discipline malgré les éclatements et les mises en concurrence consécutives aux attaques parlementaires contre l'archéologie préventive.

Il serait incompréhensible que le Ministre de la Culture n'en prenne pas la mesure.

Snac-fsu
secteur archéologie
27/06/09

